Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901847-20251208-PLOU25_NR56-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part aux délibérations : 21

Séance du 3 décembre 2025

Le trois décembre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, le maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, le maire, A. MARC, M. SAILLOUR, V. LE BOULCH, JP. CAER, O. MONCUS, M.Y. LE MESTRE, M. VILLENEUVE, JJ. HIRRIEN, R. JEZEQUEL, M. QUILLEVERE, E. TANGUY, A. LE BIAN, K. KERNEIS, M.H. PETIT, D. CAZUC, L. PENNORS, A. BOUL'CH, D. LE GALL

Excusés : H. GUENA, H. BEAUMIN, JM. SEVERE, G. KERBIRIOU.
Procuration de Monsieur SEVERE à Madame PENNORS
Procuration de Madame BEAUMIN à Madame le Maire

Mickael VILLENEUVE a été nommée secrétaire.

DÉLIBÉRATION N° 2025- 3-12-02
Décision Modificative Budget de la commune

EXPOSE
Considérant que, lors de la réalisation du Budget Primitif Lotissement de la Fontaine 2025, les sorties de terrain n'ont pas été valorisées dans la comptabilité de stock,
Considérant que, le comptable public demande de procéder à une décision modificative sur le Budget du Lotissement de la Fontaine afin de passer les écritures correspondantes,
Considérant que ces modifications ont un impact sur le Budget de la commune,
Vu les mouvements d'écritures à effectuer sur :

Budget du Lotissement SECTION INVESTISSEMENT
Au regard des ventes de terrains réellement enregistrées sur l'année 2025, et en prenant en compte les écritures de variation de stock, l'avance du BP de la commune devra être de 296 970,93 euros
Cette avance BP étant directement ponctionnée du budget de la commune section Investissement

Une décision modificative s'applique sur le budget de la commune, soit :
SECTION INVESTISSEMENT

OPE 95 Travaux de bâtiment Compte 2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	- 255 994, 04 euros
OPE OFI Opérations financières Compte 276348	Créances sur autres établissements publics (avance BP sur le budget annexe lotissement)	+ 255 994,04 euros

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Madame le Maire à procéder à la décision modificative sur le Budget Primitif de la commune 2025.

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Aline CHEVAUCHER

MAIRIE DE PLOUENAN
29 (Finistère)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification